

PRINCIPES DE SELECTION DES RAMEURS POUR LES JEUX OLYMPIQUES D'ATHENES

A- REGLES D'ACQUISITION DES QUOTAS

La sélection des embarcations françaises (quotas) pour les Jeux Olympiques (14 classes de bateaux ouvertes) sera fonction des résultats obtenus :

- aux championnats du Monde de 2003 à Milan (Italie) du 24 au 31 août,
- lors de la régates de qualification européenne organisée du 13 au 16 juin 2004 à Lucerne.

Le nombre maximum d'individualités correspondra au nombre de place dans les embarcations sélectionnées, les remplaçants étant hors quotas olympiques.

B - RECHERCHE DE QUALIFICATION

En 2003, aux Championnats du Monde à Milan, la F.F.S.A cherchera à qualifier 9 bateaux :

En femmes : 2x F (deux de couple) ,
 2- F (deux sans barreuse) ,
 2x FPL (deux de couple poids léger)
En hommes : 2x H (deux de couple) ,
 4x H (quatre de couple) ,
 2x HPL (deux de couple poids léger) ,
 4- H (quatre de pointe sans barreur) ,
 4- HPL (quatre de pointe sans barreur poids léger) ,
 8+ H (Huit)

En 2004, lors de la régates de qualification européenne, la F.F.S.A cherchera à qualifier les bateaux qui n'auraient pu atteindre les quotas en 2003.

C - PRINCIPES DE SELECTIONS NOMINATIVES

La Direction Technique Nationale (DTN) sélectionnera les rameurs et composera les bateaux selon les règles de sélection qui seront proposées au comité directeur de la fédération du 22 novembre 2003.

Une double stratégie de préparation et de sélection sera mise en place :

- La première pour les bateaux ayant atteint les quotas en 2003 pour lesquels nous viserons une amélioration de la performance.
- La deuxième pour les bateaux n'ayant pas obtenu cette qualification, pour lesquels nous chercherons la qualification sur la régates européenne du 16 juin 2004.

Les rameurs qui auront qualifié les coques en 2003 n'auront pas pour autant assuré leur sélection pour les J.O. d'Athènes.

D- POINTS DIVERS

Chemins de la sélection

Les athlètes qui seront retenus par la Direction Technique Nationale dans le "collectif de préparation olympique" seront tenus de participer à la totalité du calendrier précisé dans les chemins de la sélection. Les différents tests, mesures, stages et compétitions devront être suivis dans leur totalité, sans dérogation possible. Les rameurs et rameuses appartenant au "collectif de préparation olympique" seront désignés par la Direction Technique Nationale mi-septembre 2003.

Informations aux athlètes et aux clubs

Les informations seront diffusées aux athlètes désireux de se qualifier et aux clubs dès validation des chemins de la sélection par le Comité Directeur de la Fédération qui se tiendra le 22 novembre 2003. Ces informations seront jointes à la note info expédiée aux clubs et aux Présidents de Ligue et paraîtront sur le site Internet de la FFSA.



Pascal BERREST
Directeur Technique National Adjoint



Yannick LE SAUX
Directeur Technique National